Révocation du maire de Glen

Ostende, 24 janvier. — Par décret du Président de la République, M. Ablay, maire de Glen, dont le nom a été prononcé à propos de l'affaire Portalis, est révoqué de ses fonctions.

La grève des verriers de Rive-de-Gier

Rive-de-Gier, 24 janvier. — Trois fours sur quatre de Rive-de-Gier étaient allumés ce matin, plus actuellement. D'assez nombreux embauchages se sont d'autre part produits depuis [illegible]

Les affaires de chantage

Paris, 24 janvier. — On sait que se rattachent aux affaires de M. Portalis, l'ancien directeur du *XXe Siècle*, en fuite, une instruction spéciale visant un personnage en vue de la ville de Gien.

M. Dupée qui a ordonné cette instruction vient de transmettre au procédure un rapport de Gien aim de combler certaines lacunes et de préciser certains faits. Le personnage en question paraissant le vif désir qu'avait M. Dupée de clôturer dans le délai le plus bref possible, s'était mis en tête d'exploiter la situation.

Aussi, connaissant Gien tous les chefs du parti républicain, avait-il fait en sorte que leurs portes demeurassent fermées pour M. Portalis. Mais celui-ci, après plusieurs tentatives infructueuses, se mettait pas pour battu. Il dépêcha à Gien un ancien ministrateur de son journal, M. Girard. Des entrevues nombreuses eurent lieu entre celui-ci et le personnage dont il convient de taire le nom jusqu'à nouvel ordre, et la conclusion de ces entrevues fut affirmé-t-on au parquet, une sorte de complicité.

Pour soutenir M. Portalis et lui assurer l'influence de certains hommes politiques, le personnage en question, dont l'attitude hostile n'était plus à redouter, devait, pendant six ans, toucher une mensualité de mille francs.

Ajoutons qu'on parle à mots couverts d'une nouvelle « aire de cercle, qui aurait été initrectement signalée à M. Dupéor par M. Tilt-Rapide.

Le directeur de cercle ou de grand d'affé dont il s'agit de cet être entendu cet après-midi par le juge, mais son audition est renvoyée à plus tard pour cause d'absence.

LA BELGIQUE

Incident à la Chambre belge

Bruxelles, 24 janvier. — Un grave incident personnel a éclaté au début de la séance.

M. le ministre de l'intérieur, ayant déclaré dans l'Amérique une intervention [illegible] de M. Vandervelde, député, député socialiste, en a demandé compte à celui-ci qui a refusé de le retirer, si ce n'est dans la mesure des explications présentées par le ministre après paroles qui avaient amené l'interruption.

Des témoins ont été échangés.

L'AFFAIRE JONIAUX

L'accusation de triple assassinat

devant la Cour d'Assises d'Anvers

AUDIENCE DU JEUDI MATIN

Le défilé des témoins continue.

Le général Desnarets dit que Jacques Vandenkerchove était fort comme un chêne.

Le docteur Dupont a examiné Leonie Ablay avant l'assurance.

Dans votre rapport, lui dit M. le président, vous avez déclaré que l'état de santé de Léonie Ablay était parfait.

R. Oui.

D. Savez-vous si Léonie prenait de la liqueur de Fowler ?

R. Jamais je n'en ai entendu parler.

Parlant de la mort de Léonie Ablay, le témoin dit encore :

— L'agent de la Compagnie m'a dit le lendemain de décès que Léonie était morte d'une méningite ou d'hémorragie cérébrale. Je lui ai répondu que s'était très extraordinaire et qu'elle avait dû être victime d'une affection rachidienne.

Je lui ai conseillé de demander l'autopsie, il a pris l'avis de la société, qui a décidé de payer purement et simplement le montant de l'assurance.

D. Le vomissement est-il un signe de la fièvre typhoïde ?

R. C'est un symptôme très rare.

D. Est-ce un symptôme de l'intoxication par la morphine ?

R. Oui.

D. Lorsque vous vous rendiez chez vous pour se faire visiter Léonie Ablay accompagnée de Mme Joniaux ?

R. Oui, [illegible]

D. N'est-ce pas parlé de typhus ?

R. Je le dis [illegible]

D. Le docteur Dupont a parlé de Léonie Ablay, sœur de l'accusée.

R. Léonie est morte le 6 février. L'avez-vous traitée personnellement ?

R. Je ne l'ai vue qu'une seule fois, mais j'étais très lié avec la famille Joniaux.

D. Mlle Léonie avait-elle assisté au dîner de fiançailles du 4 février ?

R. Oui. Mme Joniaux m'a dit qu'elle n'avait

J'ai constaté des embarras gastriques. Une broncho-pneumonie s'est ensuite déclarée. La température était très élevée.

D. Avez-vous pu obtenir sans hésitation le caractère de la maladie ?

R. Pour moi, Léonie était atteinte d'un embarras gastrique. Mais lorsque la consultation j'ai vue avec le docteur Philippe, celui-ci a diagnostiqué : fièvre muqueuse avec embarras gastrique. Je l'ai dit de son avis.

D. Avez-vous constaté que Léonie vomissait ?

R. Je ne l'ai rien constaté, mais Mme Joniaux me l'a dit. Le malade ne supportait rien pas même de l'eau.

D. Avez-vous constaté des phénomènes cérébraux ?

R. Non. Le jour de la consultation, à 11 heures du soir, on m'a demandé en me priant de disant que Mlle Léonie était atteinte de convulsions. J'ai été immédiatement la voir ; quand je suis arrivé, les convulsions avaient cessé.

D. Les symptômes que vous avez constatés, vous semblaient-ils de nature à faire soupçonner à ce moment un empoisonnement ?

R. Non, jamais à cette époque un soupçon n'aurait pu me venir.

D. Le 15, vous avez fait placer un vésicatoire, Mme Joniaux dit que deux vésicatoires ont été employés ?

R. C'est possible.

D. La veille de sa mort, comment était Léonie ?

R. Le matin, je l'ai trouvée bien ; vers 5 ou 6 h. elle était mal. A 10 h. du soir, elle était dans un état comateux. A 11 h. du matin, elle était morte.

D. Dans l'instruction, vous avez dit qu'à 6 heures du soir Léonie parlait encore avec lucidité.

R. Mes souvenirs m'auront trompé.

D. Mme Joniaux a écrit, le matin de ce jour-là, à un sourd-muet belge, que l'état de la malade était désespéré, qu'elle avait le mal que de la mort.

R. Le matin, je l'avais trouvée bien.

Mlle Louise Dufrasne, religieuse a soigné Léonie au cours de sa maladie. Elle n'a pas eu causer avec elle, parce qu'elle ne parle le flamand, alors que Léonie ignorait cette langue.

D. Est-ce que Mme Joniaux ne donnait pas elle-même souvent de l'eau et du lait à la malade ?

R. Parfois c'était moi, parfois Mme Joniaux

D. Le docteur, quand il est venu voir Léonie à 10 h. du soir, vous a-t-il fait quelque question ?

R. Il m'a demandé comment je trouvais la malade. Je lui ai répondu qu'à mon avis elle ne passerait pas la nuit.

D. Après le départ du docteur, Mme Joniaux n'a-t-elle pas dit au témoin qu'il fallait qu'on aliât chercher une autre sœur pour envoyer Léonie ?

R. Oui, j'ai répondu : Elle n'est pas encore morte. Mme Joniaux répliqua : Qu'on aille toujours, elle sera morte quand la sœur arrivera. (Mouvement).

D. Qui a annoncé la mort ?

R. L'autre sœur et moi. Une des sœurs de Mme Joniaux a veillé la nuit avec moi.

D. Mlle Léonie prenait-elle des lavements?

R. Oui ; mais les préparations, Mme Joniaux et moi.

D. Mme Joniaux ne vous engageait-elle pas quelquefois à faire un tour au jardin ?

R. Oui.

D. La malade prenait-elle autre chose que de l'eau et du lait ?

R. Elle ne prenait pas de médicaments.

D. Dans l'instruction, vous avez été moins affirmative.

Le témoin ne répond pas.

L'audience est suspendue à midi 30.

On annonce pour demain une série de dépositions à sensation, notamment celle de M. Perrin, directeur de la compagnie d'assurance le Grenham, qui, après avoir protesté simplement en réclamant l'autopsie du cadavre d'Alfred Ablay, appela l'attention de la justice sur cette effrayante affaire et celles des médecins qui avaient visité le Alfred Ablay peu de semaines avant sa mort, au nom des compagnies d'assurances et l'avaient déclaré tout à fait « assurable, » c'est-à-dire parfaitement bien portant.

Audience de l'après-midi

L'audience est reprise à 2 h. 45.

Mlle Bax, servante chez les époux Joniaux

J'ai constaté des embarras gastriques. Une broncho-pneumonie s'est ensuite déclarée. La température était très élevée.

D. Avez-vous pu obtenir sans hésitation le caractère de la maladie ?

R. Pour moi, Léonie était atteinte d'un embarras gastrique. Mais lors de la consultation j'ai vue avec le docteur Philippe, celui-ci a diagnostiqué : fièvre muqueuse avec embarras gastrique. Je l'ai dit de son avis.

D. Avez-vous constaté que Léonie vomissait ?

R. Je ne l'ai rien constaté, mais Mme Joniaux me l'a dit. Le malade ne supportait rien pas même de l'eau.

D. Avez-vous constaté des phénomènes cérébraux ?

R. Non. Le jour de la consultation, à 11 heures du soir, on m'a demandé en me priant de disant que Mlle Léonie était atteinte de convulsions. J'ai été immédiatement la voir ; quand je suis arrivé, les convulsions avaient cessé.

D. Les symptômes que vous avez constatés, vous semblaient-ils de nature à faire soupçonner à ce moment un empoisonnement ?

R. Non, jamais à cette époque un soupçon n'aurait pu me venir.

D. Le 15, vous avez fait placer un vésicatoire, Mme Joniaux dit que deux vésicatoires ont été employés ?

R. C'est possible.

D. La veille de sa mort, comment était Léonie ?

R. Le matin, je l'ai trouvée bien ; vers 5 ou 6 h. elle était mal. A 10 h. du soir, elle était dans un état comateux. A 11 h. du matin, elle était morte.

D. Dans l'instruction, vous avez dit qu'à 6 heures du soir Léonie parlait encore avec lucidité.

R. Mes souvenirs m'auront trompé.

D. Mme Joniaux a écrit, le matin de ce jour-là, à un sourd-muet belge, que l'état de la malade était désespéré, qu'elle avait le mal que de la mort.

R. Le matin, je l'avais trouvée bien.

Mlle Louise Dufrasne, religieuse a soigné Léonie au cours de sa maladie. Elle n'a pas pu causer avec elle, parce qu'elle ne parle le flamand, alors que Léonie ignorait cette langue.

D. Est-ce que Mme Joniaux ne donnait pas elle-même souvent de l'eau et du lait à la malade ?

R. Parfois c'était moi, parfois Mme Joniaux

D. Le docteur, quand il est venu voir Léonie à 10 h. du soir, vous a-t-il fait quelque question ?

R. Il m'a demandé comment je trouvais la malade. Je lui ai répondu qu'à mon avis elle ne passerait pas la nuit.

D. Après le départ du docteur, Mme Joniaux n'a-t-elle pas dit au témoin qu'il fallait qu'on aliât chercher une autre sœur pour envoyer Léonie ?

R. Oui, j'ai répondu : Elle n'est pas encore morte. Mme Joniaux répliqua : Qu'on aille toujours, elle sera morte quand la sœur arrivera. (Mouvement).

D. Qui a annoncé la mort ?

R. L'autre sœur et moi. Une des sœurs de Mme Joniaux a veillé la nuit avec moi.

D. Mlle Léonie prenait-elle des lavements?

R. Oui ; mais les préparations, Mme Joniaux et moi.

D. Mme Joniaux ne vous engageait-elle pas quelquefois à faire un tour au jardin ?

R. Oui.

D. La malade prenait-elle autre chose que de l'eau et du lait ?

R. Elle ne prenait pas de médicaments.

D. Dans l'instruction, vous avez été moins affirmative.

Le témoin ne répond pas.

L'audience est suspendue à midi 30.

On annonce pour demain une série de dépositions à sensation, notamment celle de M. Perrin, directeur de la compagnie d'assurance le Grenham, qui, après avoir protesté simplement en réclamant l'autopsie du cadavre d'Alfred Ablay, appela l'attention de la justice sur cette effrayante affaire et celles des médecins qui avaient visité le Alfred Ablay peu de semaines avant sa mort, au nom des compagnies d'assurances et l'avaient déclaré tout à fait « assurable, » c'est-à-dire parfaitement bien portant.

Audience de l'après-midi

L'audience est reprise à 2 h. 45.

Mlle Bax, servante chez les époux Joniaux

D. Est-ce un symptôme de l'intoxication par la morphine ?

R. Oui.

D. Lorsque vous vous rendiez chez vous pour se faire visiter Léonie Ablay accompagnée de Mme Joniaux ?

R. Oui, [illegible]

D. N'est-ce pas parlé de typhus ?

R. Je le dis [illegible]

D. Le docteur Dupont a parlé de Léonie Ablay, sœur de l'accusée.

R. Léonie est morte le 6 février. L'avez-vous traitée personnellement ?

R. Je ne l'ai vue qu'une seule fois, mais j'étais très lié avec la famille Joniaux.

D. Mlle Léonie avait-elle assisté au dîner de fiançailles du 4 février ?

R. Oui. Mme Joniaux m'a dit qu'elle n'avait

Le médecin.

Mme Joniaux. — Le témoin veillait à ma place cette nuit-là.

Le témoin parle ensuite de la mort de M. Jules Vandenkerkhove. Il est devenu malade après le dîner. Il est monté à demandé une cravate d'est que le couturier lui a portée. Celle-ci avait servi à table.

D. Est-ce cette cravate qui a servi le café ?

R. Non. Madame était descendue à la cuisine pour me faisait de mon dîner. Elle a elle-même préparé le café pour que je le prendrai dès le lendemain.

D. Avait-il bon appétit les jours qui ont précédé la mort ?

R. Je l'ignore. Je ne l'ai pas vu manger, mais les assiettes sont toutes descendues vides à la cuisine.

D. Quand il est revenu de Bruxelles, paraissait-il souffrant ?

R. Il est rentré chancelant.

D. Qu'avez-vous pensé de son décès imprévu ?

R. Que c'était un grand malheur.

D. Qui a constaté la mort ?

R. Madame a trouvé son frère raidi.

D. Le chef du jury. — Lorsque M. Jacques Van den Kerchove est mort, était-il mouillé ?

R. Très mouillé.

Mlle Hendrickx, couturière, a servi la table le jour où M. J. Van den Kerchove est venu dîner chez Joniaux. Il était très gai et a débouchés son gilet en disant qu'il avait très bon appétit.

D. Est-il exact que vous ayez bu son dernier verre de vin ?

R. Oui.

D. Qui a servi le café.

R. Moi.

D. Le témoin précédent a dit que c'était Mme Joniaux.

R. Madame l'a monté, mais c'est moi qui l'ai servi.

D. M. Van den Kerchove en a-t-il pris ?

R. Oui.

D. C'est alors qu'il est monté et s'est déclaré indisposé ?

R. Oui. Il a demandé de l'eau et je lui en ai porté une carafe.

D. Vous êtes restée dans la maison jusqu'après le départ du corps pour Gand ?

R. Oui.

D. Mme Joniaux était-elle triste ?

R. Elle a beaucoup pleuré.

D. Pourquoi ne l'avez-vous pas dit dans l'instruction ?

R. Je n'ai pas pensé.

D. A t-on lavé les vêtements de M. Van den Kerchove, avant de les renvoyer à sa famille ?

R. Je crois que oui.

D. Pourquoi ?

R. A cause du sang qu'il avait vomi.

Mme Decuyper, née de Ryckman, cousine de la « cousine » a plusieurs fois informé de la santé de Léonie et après en avoir rendu une visite de condoléance à Mme Joniaux qui pleurait.

D. Les vues n'avez pas attaché grande importance à ses larmes, avez-vous dit dans l'instruction ?

R. Non.

M. Graux. Quand elle ne pleure pas, on lui en fait grief, quand elle pleure, on ne croit pas à ses larmes.

M. le président (au témoin). L'accusée ne vous a-t-elle pas annoncé le lendemain de la mort de son premier mari qu'elle allait se remarier.

R. Oui. Elle m'a dit qu'elle était victime de calomnies et qu'elle allait se remarier pour avoir un défenseur.

D. Ne parlait-elle pas alors une broche avec ce mot brave « Remember ».

R. Oui.

A la demande du président, le témoin raconte la nouvelle visite de condoléances qu'elle a faite à Mme Joniaux lors de la mort de M. Van den Kerchove.

D. Votre mère n'a-t-elle pas dit au apprenant ce nouveau décès qu'on aurait vraiment peur d'aller dans cette maison ?

R. C'est exact.

D. Quand les premiers bruits fâcheux ont couru à la suite de ce second décès qu'avez-vous pensé ?

R. Qu'ils n'avaient pas de fondement. L'intérêt que Mme Joniaux pouvait avoir à la

médecin.

Mme Joniaux. — Le témoin veillait à ma place cette nuit-là.

Le témoin parle ensuite de la mort de M. Jules Vandenkerkhove. Il est devenu malade après le dîner. Il est monté à demandé une cravate d'est que le couturier lui a portée. Celle-ci avait servi à table.

D. Est-ce cette cravate qui a servi le café ?

R. Non. Madame était descendue à la cuisine pour me faisait de mon dîner. Elle a elle-même préparé le café pour que je le prendrai dès le lendemain.

D. Avait-il bon appétit les jours qui ont précédé la mort ?

R. Je l'ignore. Je ne l'ai pas vu manger, mais les assiettes sont toutes descendues vides à la cuisine.

D. Quand il est revenu de Bruxelles, paraissait-il souffrant ?

R. Il est rentré chancelant.

D. Qu'avez-vous pensé de son décès imprévu ?

R. Que c'était un grand malheur.

D. Qui a constaté la mort ?

R. Madame a trouvé son frère raidi.

D. Le chef du jury. — Lorsque M. Jacques Van den Kerchove est mort, était-il mouillé ?

R. Très mouillé.

Mlle Hendrickx, couturière, a servi la table le jour où M. J. Van den Kerchove est venu dîner chez Joniaux. Il était très gai et a débouchés son gilet en disant qu'il avait très bon appétit.

D. Est-il exact que vous ayez bu son dernier verre de vin ?

R. Oui.

D. Qui a servi le café.

R. Moi.

D. Le témoin précédent a dit que c'était Mme Joniaux.

R. Madame l'a monté, mais c'est moi qui l'ai servi.

D. M. Van den Kerchove en a-t-il pris ?

R. Oui.

D. C'est alors qu'il est monté et s'est déclaré indisposé ?

R. Oui. Il a demandé de l'eau et je lui en ai porté une carafe.

D. Vous êtes restée dans la maison jusqu'après le départ du corps pour Gand ?

R. Oui.

D. Mme Joniaux était-elle triste ?

R. Elle a beaucoup pleuré.

D. Pourquoi ne l'avez-vous pas dit dans l'instruction ?

R. Je n'ai pas pensé.

D. A t-on lavé les vêtements de M. Van den Kerchove, avant de les renvoyer à sa famille ?

R. Je crois que oui.

D. Pourquoi ?

R. A cause du sang qu'il avait vomi.

Mme Decuyper, née de Ryckman, cousine de la « cousine » a plusieurs fois informé de la santé de Léonie et après en avoir rendu une visite de condoléance à Mme Joniaux qui pleurait.

D. Les vues n'avez pas attaché grande importance à ses larmes, avez-vous dit dans l'instruction ?

R. Non.

M. Graux. Quand elle ne pleure pas, on lui en fait grief, quand elle pleure, on ne croit pas à ses larmes.

M. le président (au témoin). L'accusée ne vous a-t-elle pas annoncé le lendemain de la mort de son premier mari qu'elle allait se remarier.

R. Oui. Elle m'a dit qu'elle était victime de calomnies et qu'elle allait se remarier pour avoir un défenseur.

D. Ne parlait-elle pas alors une broche avec ce mot brave « Remember ».

R. Oui.

A la demande du président, le témoin raconte la nouvelle visite de condoléances qu'elle a faite à Mme Joniaux lors de la mort de M. Van den Kerchove.

D. Votre mère n'a-t-elle pas dit au apprenant ce nouveau décès qu'on aurait vraiment peur d'aller dans cette maison ?

R. C'est exact.

D. Quand les premiers bruits fâcheux ont couru à la suite de ce second décès qu'avez-vous pensé ?

R. Qu'ils n'avaient pas de fondement. L'intérêt que Mme Joniaux pouvait avoir à la

---

Chemin de fer du Nord

La compagnie du chemin de fer du Nord a l'honneur de porter à la connaissance des voyageurs de ses services de Douai à partir du 1er février prochain :

Trois trains d'Hazebrouck à 6 h. 51 de matin arrivant à Douai à 7 h. 31 du matin.

Trois trains d'Douai à 6 h. 15 du soir et arrivant à Dunkerque à 6 h. 15 du soir.

Trois trains d'Douai à 8 h. 20 du matin arrivant à Hazebrouck à 9 h. 50 du matin.

Trois trains d'Lille à 7 h. 30 du matin et arrivant à 7 h. 55 du matin.

Trois trains d'Douai à 8 h. 50 du matin et arrivant à Lille à 9 h. 15 du matin.

A partir du 1er février prochain, il sera créé entre Warvin et Don-Sainghin un train de voyageurs (1re, 2e, 3e classes), aux heures ci-après :

Départ de Warvin à 5 h. 8 du matin

Arrivée à Don-Sainghin à 5 h. 8 — [illegible]

Les trains sans correspondance à Don-Sainghin [illegible]

Les ouvriers munis de carte d'abonnement hebdomadaire seront admis dans ce train.

Chronique Locale

ROUBAIX

Deux cantines scolaires

Par arrêté préfectoral, le Conseil municipal est autorisé à ouvrir une cantine scolaire dans chacune des écoles primaires de-gens de la rue Ostrevent et de la rue du Moulin.

Ces cantines pourront fonctionner dès le quinzaine de jours, les deux premières qui seront établies dans les écoles primaires.

Un procès en diffamation

Le procès en diffamation intenté à M. H. Descamps, directeur du *Roubaisien*, par M. Bulliu, a été remis au 20 février prochain.

Elections au Conseil des Prud'hommes

Voici à titre de document la liste des candidats choisis par les syndicats et patronats pour la ville de Roubaix, pour les élections du dimanche 27 janvier prochain, au Conseil des Prud'hommes.

1re catégorie. — *Filature, peignage* : MM. Joseph Dédoncker et Arthur Heyrock, ouvriers.

2e catégorie. — *Industrie textile* : MM. César Lemm et Charles Stienne, conseiller municipal, ouvriers.

3e catégorie. — *Métallurgie* : M. Jules Quennoy, mécanicien.

4e catégorie. — *Bâtiments* : M. Kowalski, conseiller national, maçon.

De leur côté les patrons ont formé la liste ci-dessous :

1re catégorie. — MM. Georges Motte et Joseph Dillies.

2e catégorie. — MM. César Pollet et Paul Dubar.

3e catégorie. — M. Séraphin Chéron.

4e catégorie. — M. Victor Bertin.

D'autre part, le comité central des révolutionnaire de la rue Vallon a fait afficher le document ci-dessous, en portant comme candidat au Cons il des Prud'hommes les signataires.

« *Elections du 27 janvier au Conseil de Prud'hommes :*

» Programme imposé aux candidate du Com té socialiste révolutionnaire de Roubaix, partisans de la grève générale :

» Article premier. — Les conseillers s'engagent à faire triompher les intérêts circonstanbiles les revendications des ouvriers.

» Art. 2. — Les Conseillers se mettent à la disposition des ouvriers pour leurs renseignements qui peuvent les aider à triompher au Conseil des Prud'hommes.

» Art. 3. — Les conseillers se rangent également à voter la totalité de l'indemnité annuelle que la ville verse aux conseillers prud'hommes à la caisse du Comité qui verra à les indemniser immédiat.

» Art. 4. — Les candidats du Comité socialiste révolutionnaire ont signé sur papier timbré leur démission en blanc qui reste entre les mains du Comité. C'est-à-dire qu'ils acceptent le mandat impérat.

« Les candidats de la 1re catégorie,

» Signé : Henri DUMON et Julien KOCHEM.

» Les candidats de la 3e catégorie,

» Signé : Louis LEVEUGLE et Louis LAFRANC.

Election des Prudhommes ouvriers

M. Hervé Mérin, adjoint, adresse aux électeurs ouvriers la déclaration que nous reproduisons à titre de document :

Election des Prudhommes ouvriers

Scrutin du 27 Janvier

Electeurs

Qu'il me l'honneur de vous remettre compte de mandat dont il vous a plu de m'investir au Conseil des Prudhommes et dont je suis resté le fidèle observateur depuis 4ans et demi.

Ce mandat, j'ai-je rempli à la satisfaction de tous ?

Le Syndicat des mécaniciens, dont je n'honore de faire partie depuis quinze ans, m'a jugé, et, puisque n'a pas hésité à me désigner de nouveau

DERNIERE HEURE

Banquet au nouveau Gouverneur DE L'INDO-CHINE

Paris, 24 janvier. — Les représentants de Parlement et Parlement, ont offert ce soir au restaurant Foyot, un banquet de félicitation et d'adieux au nouveau gouverneur de l'Indo-Chine, M. Rousseau.

Le président, présidée par l'amiral Vallon, député, qui remplace M. Astor, sénateur. Dans l'assistance, aux côtés de M. Rousseau avaient pris place MM. Dubief, ministre de Brest, sénateur, Halléguen, Savary, Drouillard, sénateur, Vichot, de Kerjégu, Le Borgne, etc., etc., députés.

Le banquet était strictement privé.

Trois toasts ont été portés par l'amiral Vallon, qui a fait l'éloge de M. Rousseau, que ses compétences a-t-il dit accompagnent de tous leurs vœux, dans la tâche difficile que lui a confiée le gouvernement.

M. Rousseau, dans sa réponse, a dit qu'il est bien touché des témoignages de sympathie que lui donnent ses amis et ce n'est pas sans un certain tremblement de cœur qu'il s'engage de nouveau, pour aller vers l'inconnu occasion de porte le nom que la République lui a confié en lui disant Chine.

Le tro sième toast a été porté par M. Delobeau qui a parlé comme maire de Brest.

La municipalité de Toulouse

Toulouse, 24 janvier. — Ce soir a eu lieu la prorogation des pouvoirs par le préfet à la municipalité en capitulé. La séance a été M. Ostre, a prononcé un grand discours, et il a déclaré que le nouveau bon sens du suffrage universel, avait mis à néant toutes les accusations portées contre les radicaux.

Le préfet n'répondu que la République sera triomphante ou ne le sera pas.

M. Ferra, ancien maire, a été réélu. Les anciens adjoints ont également été réélus. Le président ci-dessus, en portant comme candidat au Cons il des Prud'hommes les signataires.

« *Elections du 27 janvier au Conseil de Prud'hommes :*

» Programme imposé aux candidate du Com té socialiste révolutionnaire de Roubaix, partisans de la grève générale :

» Article premier. — Les conseillers s'engagent à faire triompher les intérêts circonstanbiles les revendications des ouvriers.

» Art. 2. — Les Conseillers se mettent à la disposition des ouvriers pour leurs renseignements qui peuvent les aider à triompher au Conseil des Prud'hommes.

» Art. 3. — Les conseillers s'engagent également à voter la totalité de l'indemnité annuelle que la ville verse aux conseillers prud'hommes à la caisse du Comité qui verra à les indemniser immédiat.

» Art. 4. — Les candidats du Comité socialiste révolutionnaire ont signé sur papier timbré leur démission en blanc qui reste entre les mains du Comité. C'est-à-dire qu'ils acceptent le mandat impérat.

« Les candidats de la 1re catégorie,

» Signé : Henri DUMON et Julien KOCHEM.

» Les candidats de la 3e catégorie,

» Signé : Louis LEVEUGLE et Louis LAFRANC.

Election des Prudhommes ouvriers

M. Hervé Mérin, adjoint, adresse aux électeurs ouvriers la déclaration que nous reproduisons à titre de document :

Election des Prudhommes ouvriers

Scrutin du 27 Janvier

Electeurs

Qu'il me l'honneur de vous remettre compte de mandat dont il vous a plu de m'investir au Conseil des Prudhommes et dont je suis resté le fidèle observateur depuis 4ans et demi.

Ce mandat, j'ai-je rempli à la satisfaction de tous ?

Le Syndicat des mécaniciens, dont je n'honore de faire partie depuis quinze ans, m'a jugé, et, puisque n'a pas hésité à me désigner de nouveau

TERRIBLE DRAME en chemin de fer

Paris, 24 janvier. — Un crime vient d'être commis entre Fontainebleau et Moret dans la traine n° 21 venant de Paris. Un individu qu'on croit être un fou a tiré plusieurs coups de revolver sur les personnes qui se trouvaient dans son compartiment.

Les religieuses n'ont été tuées et trois personnes blessées.

A SAINT-CYR

Paris, 24 janvier. — Le *Gil Blas* de demain annonce que la rue de St Cyr est fort émue par le décès d'un élève d'une complexion délicate, pris d'une pneumonie, après avoir couché à la salle de police sans couverture par les froids de ces dernières jours.

Chronique Régionale

Nécrologie

Nous apprenons la mort à Hazebrouck de Mme Fournier, née Pécon, sœur de M. Emile Pécon, Secrétaire-général de la Préfecture du Cher, ancien vice-président du Conseil de Préfecture du Nord.

Nous prions la famille d'agréer l'expression de nos sympathiques condoléances.

Mines de Béthune

M. Dumont, directeur des mines de Béthune, vient de donner sa démission pour raisons de santé.

Chronique Locale

ROUBAIX

Deux cantines scolaires

Par arrêté préfectoral, le Conseil municipal est autorisé à ouvrir une cantine scolaire dans chacune des écoles primaires de-gens de la rue Ostrevent et de la rue du Moulin.

Ces cantines pourront fonctionner dès la quinzaine de jours, les deux premières qui seront établies dans les écoles primaires.

Un procès en diffamation

Le procès en diffamation intenté à M. H. Descamps, directeur du *Roubaisien*, par M. Bulliu, a été remis au 20 février prochain.

Elections au Conseil des Prud'hommes

Voici à titre de document la liste des candidats choisis par les syndicats et patronats pour la ville de Roubaix, pour les élections du dimanche 27 janvier prochain, au Conseil des Prud'hommes.

1re catégorie. — *Filature, peignage* : MM. Joseph Dédoncker et Arthur Heyrock, ouvriers.

2e catégorie. — *Industrie textile* : MM. César Lemm et Charles Stienne, conseiller municipal, ouvriers.

3e catégorie. — *Métallurgie* : M. Jules Quennoy, mécanicien.

4e catégorie. — *Bâtiments* : M. Kowalski, conseiller national, maçon.

De leur côté les patrons ont formé la liste ci-dessous :

1re catégorie. — MM. Georges Motte et Joseph Dillies.

2e catégorie. — MM. César Pollet et Paul Dubar.

3e catégorie. — M. Séraphin Chéron.

4e catégorie. — M. Victor Bertin.

D'autre part, le comité central des révolutionnaire de la rue Vallon a fait afficher le document ci-dessous, en portant comme candidat au Cons il des Prud'hommes les signataires.

« *Elections du 27 janvier au Conseil de Prud'hommes :*

» Programme imposé aux candidate du Com té socialiste révolutionnaire de Roubaix, partisans de la grève générale :

» Article premier. — Les conseillers s'engagent à faire triompher les intérêts circonstanbiles les revendications des ouvriers.

» Art. 2. — Les Conseillers se mettent à la disposition des ouvriers pour leurs renseignements qui peuvent les aider à triompher au Conseil des Prud'hommes.

» Art. 3. — Les conseillers s'engagent également à voter la totalité de l'indemnité annuelle que la ville verse aux conseillers prud'hommes à la caisse du Comité qui verra à les indemniser immédiat.

» Art. 4. — Les candidats du Comité socialiste révolutionnaire ont signé sur papier timbré leur démission en blanc qui reste entre les mains du Comité. C'est-à-dire qu'ils acceptent le mandat impérat.

« Les candidats de la 1re catégorie,

» Signé : Henri DUMON et Julien KOCHEM.

» Les candidats de la 3e catégorie,

» Signé : Louis LEVEUGLE et Louis LAFRANC.

Election des Prudhommes ouvriers

M. Hervé Mérin, adjoint, adresse aux électeurs ouvriers la déclaration que nous reproduisons à titre de document :

Election des Prudhommes ouvriers

Scrutin du 27 Janvier

Electeurs

Qu'il me l'honneur de vous remettre compte de mandat dont il vous a plu de m'investir au Conseil des Prudhommes et dont je suis resté le fidèle observateur depuis 4ans et demi.

Ce mandat, j'ai-je rempli à la satisfaction de tous ?

Le Syndicat des mécaniciens, dont je n'honore de faire partie depuis quinze ans, m'a jugé, et, puisque n'a pas hésité à me désigner de nouveau

---

Feuilleton de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing* 26

LES DRAMES DE LA PAIX

PANTALON ROUGE

PREMIERE PARTIE

Bazeilles-le-Haudit

Il était si faible qu'on lui interdisait de parler.

Chaque qu'il ouvrait les lèvres, les infirmiers lui faisaient signe de se taire, et s'il persistait, ils s'éloignaient de lui.

Du reste, aucun ne parlait français.

Dans Bazeilles, même, n'entendait que quelques mots.

Darnetal rongeait son frein.

Mais il était dans une inquiétude mortelle. Quel était donc bizarre que l'affection de ce jeune homme, presque encore lui-même un enfant pour cette créature que le hasard avait jetée dans ses bras au milieu de circonstances si dramatiques.

Cette affection était faite de pitié, de devoir et d'orgueil.

De pitié pour cette faiblesse si grande qu'on pouvait se passer de lui : de devoir, parce que la mère mourante avait en confiance et [illegible] Darnetal ; d'orgueil, enfin, parce que le hasard l'avait choisi pour nos [illegible] difficile [illegible]

Il ne pouvait vraiment de n'avoir aucune [illegible]

Il n'avait qu'une pensée constante, une idée fixe : Dardel.

Il ne parlait que pour [illegible] Dardel, dans le délire d'une fièvre qui avait failli plus [illegible] Darnetal, et dans les accès de [illegible] il [illegible] sans cesse l'inconnu [illegible] Dardel, [illegible] toujours [illegible] les mêmes [illegible] [illegible] [illegible]